

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Des enquêtes publiques conjointes seront ouvertes du 3 novembre 2010 au 16 décembre 2010 inclus à la mairie de PLOURAY (arrondissement de Pontivy) en vue d'autoriser l'exploitation (création) au lieudit « Cohignac » à PLOURAY :

- d'une plateforme de tri et regroupement de déchets non dangereux (déchets industriels banals dont bois, cartons, plastiques, métaux ferreux et non ferreux ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques) d'une capacité de 30 000 t/an pour une durée de 25 ans correspondant à la durée de vie de l'ISDND décrite ci-après,
- d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) d'une capacité de réception annuelle de 100 000 tonnes pour une durée de vie totale de 25 ans (23,5 ans d'exploitation et 1,5 an pour l'aménagement initial et le réaménagement final). La zone d'exploitation concerne une emprise de 15 hectares avec la création de 3 casiers incluant 17 alvéoles.

et l'institution de servitudes d'utilité publique sur un périmètre constitué des parties de parcelles, situées à deux cent mètres ou moins des limites de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux où sont interdits :

- la construction ou l'aménagement d'ouvrages et d'immeubles à usage d'habitation et tout établissement recevant du public tels qu'établissements scolaires, établissements hospitaliers, pensionnats, maisons de retraite et centres commerciaux ;
- l'aménagement de terrains de camping ou de caravanning, d'aires pour les gens du voyage et de parcs de loisirs ou assimilés ;
- les dépôts d'hydrocarbures liés notamment à des installations de distribution de carburants ainsi que le logement de fonction y afférant ;
- toute activité qui pourrait, notamment en raison d'émissions qu'elle génère créer une réaction chimique de type inflammation ou explosion avec le biogaz ;
- la réalisation de puits de forage pour le captage d'eau, quel qu'en soit l'usage et l'aménagement d'étangs ou de retenues d'eau ;
- et de manière générale, tous les projets susceptibles de modifier l'état du sol et du sous-sol et de perturber la mise en œuvre des prescriptions relatives à la surveillance du site.

Les interdictions susmentionnées ne s'opposent ni aux activités et usages compatibles

- avec l'activité de stockage de déchets non dangereux notamment exploitation agricole des terrains, construction de bâtiments à usage agricole (hangars, élevage...), aménagement d'un chemin ou d'une voie publique,
 - avec des opérations subsistant sur le site durant la post-exploitation,
- ni à tout autre usage garantissant cette compatibilité.

Ces servitudes portent sur les parcelles suivantes :

REFERENCE CADASTRALE			SUPERFICIE DE LA PARCELLE	SUPERFICIE D'EMPRISE
Commune	Section	n°		
Plouray	YM	40	03 ha 66 a 20 ca	03 ha 56 a 13 ca
Plouray	YM	41	02 ha 17 a 90 ca	00 ha 90 a 47 ca
Plouray	YM	48	13 ha 28 a 40 ca	12 ha 17 a 29 ca
Plouray	YM	49	00 ha 04 a 90 ca	00 ha 04 a 90 ca
Plouray	YM	50	00 ha 34 a 80 ca	00 ha 34 a 80 ca
Plouray	YM	51	00 ha 34 a 40 ca	00 ha 34 a 40 ca
Plouray	YM	52	05 ha 75 a 10 ca	05 ha 75 a 10 ca
Plouray	YM	53	00 ha 17 a 20 ca	00 ha 17 a 20 ca
Plouray	YM	54	02 ha 73 a 70 ca	02 ha 73 a 70 ca
Plouray	YM	55	01 ha 26 a 40 ca	01 ha 26 a 40 ca
Plouray	YM	113	00 ha 06 a 36 ca	00 ha 06 a 15 ca
Plouray	YM	115	09 ha 17 a 88 ca	08 ha 22 a 28 ca
Plouray	YM	118	03 ha 42 a 60 ca	02 ha 85 a 22 ca
Plouray	YO	6	00 ha 02 a 60 ca	00 ha 02 a 60 ca
Plouray	YO	8	04 ha 38 a 80 ca	00 ha 76 a 90 ca
Plouray	YO	9	00 ha 72 a 00 ca	00 ha 12 a 37 ca
Plouray	YO	11	06 ha 75 a 10 ca	00 ha 93 a 62 ca
Plouray	YO	12	01 ha 64 a 00 ca	00 ha 59 a 50 ca
Plouray	YO	56	01 ha 12 a 50 ca	00 ha 00 a 36 ca
Plouray	YM	1	01 ha 71 a 80 ca	01 ha 32 a 80 ca
Plouray	YM	56	02 ha 74 a 10 ca	02 ha 59 a 40 ca
Plouray	YM	61	02 ha 26 a 73 ca	00 ha 20 a 80 ca
Plouray	YM	64	01 ha 57 a 94 ca	01 ha 08 a 00 ca
Plouray	YM	66	00 ha 13 a 43 ca	00 ha 13 a 43 ca
Plouray	YO	5	20 ha 65 a 60 ca	02 ha 77 a 40 ca
Plouray	YO	7	01 ha 57 a 80 ca	01 ha 57 a 80 ca
Plouray	YM	57	00 ha 76 a 70 ca	00 ha 66 a 40 ca
Plouray	YM	67	00 ha 02 a 06 ca	00 ha 02 a 06 ca
Plouray	YM	69	00 ha 03 a 11 ca	00 ha 03 a 11 ca
Plouray	YM	70	00 ha 37 a 86 ca	00 ha 37 a 86 ca
Plouray	YM	72	02 ha 97 a 64 ca	00 ha 49 a 80 ca
Plouray	YM	98	00 ha 45 a 27 ca	00 ha 31 a 10 ca
Plouray	YM	103	03 ha 23 a 60 ca	00 ha 08 a 80 ca
Plouray	YM	110	00 ha 44 a 47 ca	00 ha 00 a 02 a
Plouray	YM	111	00 ha 20 a 55 ca	00 ha 08 a 10 ca
Plouray	YO	55	00 ha 35 a 50 ca	00 ha 09 a 56 ca
Plouray	Route départementale			02 ha 01 a 40 ca

Ces demandes sont présentées par Monsieur le président de la société GESTION ENVIRONNEMENT DECHETS (GED) dont le siège social est situé 31 place de la Madeleine 75008 PARIS. Elles sont soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue des procédures sont une autorisation assortie de prescriptions et de l'institution de servitudes d'utilité publique ou des refus.

Ont été désignés par M. le président du Tribunal Administratif, en qualité de membres de la commission d'enquête :

- Président : Monsieur Jean-Yves LE COULS,
- Membres titulaires : * Monsieur Frédéric BLAVET,
* Monsieur Christian JOURDREN

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Yves LE COULS, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Frédéric BLAVET, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires celui-ci sera remplacé par : Monsieur Louis LE DANTEC

La commission d'enquête (un ou plusieurs commissaires enquêteurs) se tiendra à la disposition du public à la mairie de PLOURAY au minimum 3 heures par semaine pendant la durée de l'enquête soit :

- mercredi 3 novembre 2010, de 9h00 à 12h00
- lundi 8 novembre 2010, de 14h00 à 17h00
- mardi 16 novembre 2010, de 9h00 à 12h00
- mercredi 24 novembre 2010, de 14h00 à 17h00
- samedi 4 décembre 2010, de 9h00 à 12h00
- jeudi 9 décembre 2010, de 14h00 à 17h00
- jeudi 16 décembre 2010 de 14h00 à 17h00

Toute personne pourra consulter le dossier pendant les horaires d'ouverture au public de la mairie de PLOURAY.